

## Compte rendu du CTL du 29 avril 2015

### Ordre du jour

- 1-Modifications des horaires d'ouverture au public des CFP du Morbihan
- 2-Point sur la campagne IR 2015
- 3-Projet de fusion des SPF de Lorient
- 4-Rapport d'activité du Directeur

Après lecture des déclarations liminaires (Solidaires,CGT,FO-DGFIP), le président a ouvert la séance du CTL du 29 avril. **FO DGFIP 56** a fait part (cf déclaration liminaire document ci joint) de son désaccord le plus complet face au démantèlement des services publics de la DDFIP dans le Morbihan, se traduisant cette fois ci par la réduction des horaires d'ouverture au public. Pour **FO DGFIP 56**, nous ne pouvons cautionner cette mascarade de pseudos consultations qui ont servi de caution à la mise en place, d'un nouveau retrait important de l'offre de Service Public pour les contribuables et citoyens du Morbihan.

### Modifications des horaires d'ouverture au public

Le Directeur, nous a proposé une 2eme lecture de son projet de réductions des horaires d'ouvertures au public des centres des finances publiques du Morbihan.

Recalée en 1ere lecture, cette nouvelle présentation est cette fois étayée de quelques fiches d'impacts pour les sites les plus importants. Les fiches d'impact restent très incomplètes et sont loin de retracer l'objectivité du ressenti des personnels du Morbihan, face à ce nouveau recul du service public.

**FO DGFIP 56** a, de nouveau réaffirmé son désaccord sur ce nouveau démantèlement des services publics, comme le précise ci-après les extraits de notre déclaration liminaire.

*"Pour les élus **FO DGFIP** du Morbihan, il peut être naturel d'adapter les horaires d'un poste ou d'un service, en fonction des attentes des usagers et des collectivités, et surtout en fonction de l'organisation interne des collègues concernés.*

*Eux seuls, sont à même de savoir comment ils peuvent s'adapter pour fonctionner dans les meilleures conditions de travail, et en assurant le meilleur service public. C'était bien le sens et la logique des textes en vigueur jusqu'alors, du moins nous le pensions.*

*Pour **FO DGFIP 56**, une demande de changement des horaires d'accueil, si elle est à l'initiative des personnels concernés, peut être légitime.*

*Pour **FO DGFIP 56**, le fonctionnement simple et naturel d'adaptation d'une équipe à son travail et à son environnement relève du bon sens.*

*Rien à voir avec la circulaire DGFIP du 22 octobre 2014 émanant de la seule Direction Générale, imposant des réductions drastiques partout, et augurant sans mystères des nombreux emplois qui seront encore supprimés ces prochaines années.*

*Depuis des années, le syndicat **FO DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.*

*Aujourd'hui, force est de constater que l'Administration met délibérément en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, en espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique. Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les réductions des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion.*

*L'Administration est, en effet, dans l'incapacité de tenir ses propres engagements, et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles, sous le prétexte de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leurs missions de service public dans un contexte toujours plus pénible."*

Le syndicat **FO DGFIP** rappelle depuis des années les dégradations de conditions de travail à la DGFIP, tous les clignotants sont au rouge à la DDFIP ; et ce n'est pas en appliquant un transfert de charge des horaires d'ouverture que la situation des personnels risque de s'améliorer. De suppressions d'emplois en suppressions d'emplois, l'accueil physique du public mais aussi l'accueil téléphonique sont devenus de plus en plus ingérables dans l'ensemble du réseau et d'avantage encore depuis la fusion.

**FO DGFIP 56** considère que la situation d'aujourd'hui relève **de la seule responsabilité de l'Administration** et en conséquence **s'est prononcé pour ne pas participer pas au vote** sur le point d'ordre du jour concernant la réduction des horaires des services.

**VOTE : FO DGFIP 56 ne prend pas part au vote et les autres OS ont voté contre**

### **Point sur l'organisation de la campagne IR 2015**

La Direction a rappelé les principales modalités mises en œuvre cette année pour le déroulement de la campagne IR 2015.

Pas de grands bouleversements attendus ; on notera cependant la **suppression du dispositif SCOUP**, qui va entraîner de facto un transfert nombreux de mails vers les centres des finances publiques.

Dans le même ordre, on ne peut que déplorer également la suppression du dispositif technique d'accompagnement à l'intention des télé-déclarants. Là aussi, les questions parfois très techniques ou purement internet vont arriver dans les CFP.

**FO DGFIP** demande à ce que soit remonté à la Direction Générale, les inquiétudes des personnels et le désarroi des contribuables, et qu'un véritable dispositif d'accueil technique soit restauré en 2016.

Paradoxal, en effet, de voir dans un 1er temps, qu'on on pousse les contribuables au «tout internet» et qu'une fois le public captif dans les mailles de l'informatique, on le laisse ensuite se débrouiller.

### **Projet de fusion des SPF de Lorient**

La Direction nous évoque le **projet cible de la DG** qui consisterait en la création **d'un seul SPF pour le département**.

Projet qui apparaît aux yeux de tous, comme irréaliste et tenant aucunement compte des problématiques locales. La Direction recentre donc son projet et sa proposition à moyen terme **sur un projet cible de 2 pôles SPF**, l'un situé à **Lorient**, l'autre sur **Vannes**. Pontivy ayant vocation à rejoindre celui de Lorient et Ploërmel celui de Vannes. Aucune échéance n'est encore avancée sur ces regroupements, l'actualité étant focalisée sur la fusion des 2 SPF de Lorient.

Les organisations syndicales ont fait part, de leur refus d'aborder ce dossier de fusion des 2 SPF lorientaises au cours de ce CTL : la fusion est mal préparée, le dossier incomplet ; absence de fiche d'impact, et opportunisme qui ne justifie en rien une fusion précipitée des 2 SPF.

De plus la fusion des bases Fidji ne pourrait être effective avant fin 2015. Tout au plus la direction admet l'intérêt une gestion conjointe ( s'accompagnant comme on peut s'en douter d'une diminution des effectifs ) et une situation locale et conjoncturelle appropriée ( les 2 services étant sur le même niveau et départ des 2 chefs de service).

**Suite à la demande exprimée par Solidaires, et confortée par FO DGFIP, la CFDT et la CGT, le Directeur après une interruption convient de passer l'examen du projet des SPF à un statut d'information et de solliciter un avis ( vote) des OS lors d'un futur CTL.**

**FO DGFIP 56, demande également que cette restructuration de service soit soumise préalablement à l'avis du CHS CT.**

### **Rapport d'activité 2014 du Directeur**

La lecture du rapport d'activité 2014 du Directeur a été précédée de 2 points d'information :

#### **- Un point d'étape sur la révision foncière des locaux professionnels**

L'étape concernant la détermination des secteurs d'évaluation est quasi terminée, les zones tarifaires ont été soumises à l'approbation de la commission concernée ( quelques zones étant soumises à une procédure d'appel). Le local de référence retenu est le local Mag 1 ( commerce de centre ville) qui constitue la grande majorité des locaux professionnels. Le loyer moyen tourne autour de 166€ /m<sup>2</sup>, 9 tranches de variations sont retenues décomposés en 6 secteurs.

Derrière cet exposé un peu technique, la Direction reconnaît **un gros point noir : la présence de 21 000 locaux profession-**

nels en anomalie sur les 36 000 locaux recensés dans le Morbihan.

Visiblement , le problème est d'importance, les échéances arrivent et là aussi, **FO DGFIP 56** ne peut que constater que les moyens en personnels ne sont pas en adéquation avec la charge de travail demandée.

**Encore une fois l'état se lance dans une réforme d'envergure, sans les moyens nécessaires, en bricolant, en replâtrant, et en espérant ainsi que ça passe !**

**Au grand dam, malheureusement des collègues des services concernés, qui voient leur conditions de vie au travail se dégrader dangereusement. FO DGFIP 56 suivra ce dossier avec grand intérêt, et ce d'autant plus que la réforme majeure des locaux d'habitation approche à grands pas.**

#### - Un point sur le pôle PRS/ Procédures collectives

Visiblement là aussi, **la charge de travail a été sous estimée par la Direction** , et le Pôle de procédures collectives qui avait été mis en place à la rentrée 2014 connaît toujours des difficultés. Il est urgent de faire un état de la situation, de voir ce qui ne marche pas, ce qui n'a pas été fait, **et d'en tirer les conclusions objectives !**

#### - Rapport d'activité du directeur

Un document intéressant, très consistant et qui permet de retracer les points essentiels de l'état de la DDFIP du Morbihan sur 2014.

Bien sûr la présentation se veut rassurante, feutrée, et les " choses qui fâchent " , évidemment ne sont pas mises en avant. On peut donc lire et parcourir ce rapport d'un œil critique et objectif, ou d'un œil bienveillant et complaisant.

Quelques mots, phrases, tournures ont été passées à la moulinette des OS, et ont donc été retouchées.

Pour **FO DGFIP 56**, l'essentiel n'est pas dans la syntaxe, mais plutôt dans le décryptage de quelques chiffres révélateurs du contexte 2014 et pluriannuels qui frappent la DDFIP 56 .

A savoir: plus de **100 emplois disparus en 3 ans**, près de **86 emplois équivalents temps plein** ( correspondant aux 22 520 jours d'absentéisme, toutes catégories confondues) **non pourvus** , une **baisse des moyens budgétaires de 20 %** entre 2011 et 2014 etc, etc ...

**Vos représentants FO DGFIP 56 au CTL du 29 avril 2015**

**Elu : Patrick Ravache et Expert : Pierrick Lotti**

#### **Calendrier des élus FO DGFIP 56**

**Fin mai** : GT du CHS CT sur CFP Port-Louis

##### **1ere quinzaine de juin :**

Réunion régionale de formation des élus FO DGFIP

Visite CHS CT Site de Lorient ; 9 juin : Comité technique local


##### **2eme quinzaine de juin :**

GT du CHS CT sur CFP Port Louis

**19 juin Congrès de l'Union départementale FO du Morbihan**

29 juin :Visite CHS CT Site de Sarzeau

30 juin : CHS CT

<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : .....	PRÉNOM : .....
	N° DGI ou N° AGORA : .....	ADRESSE MÈL : .....
	GRADE : .....	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....
	AFFECTATION : .....	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à .....	le .....
		(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**

**Section du Morbihan**

**35 Bd de la Paix**

**56019 VANNES Cedex**

**tél : 02 97 68 17 46 ou mail : [fo.ddfip56@finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip56@finances.gouv.fr) <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>**